

CONSULTATION ÉCRITE

(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Projet de règlement n° 21-11

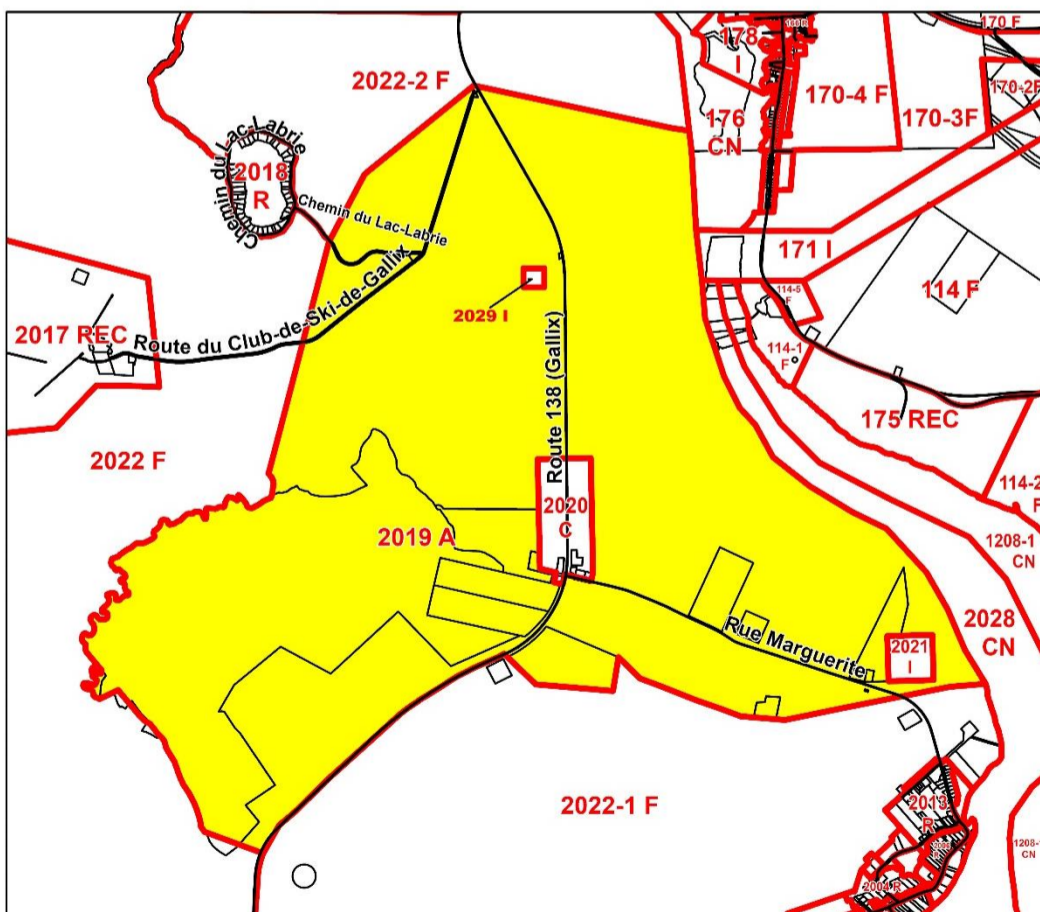
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 -
MODIFICATIONS À L'ARTICLE 12.12.16 PANNEAU-RÉCLAME**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 21-11 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications à l'article 12.12.16 Panneau-réclame », la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 août 2021, le projet de règlement n° 21-11 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications à l'article 12.12.16 Panneau-réclame ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin de permettre à la Station de ski Gallix d'installer un panneau d'affichage en bordure de route 138.

La zone visée par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :

**"Panneau-réclame autorisé dans la zone 2019 A (article 12.12.6)"
N.B.: Extrait du plan de zonage du règlement n° 2007-103**



3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 8 septembre 2021** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
- Par courriel : urbanisme@septiles.ca
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

5° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 12^e jour du mois d'août 2021.

Me VALÉRIE HAINCE, OMA
Greffière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 25 août 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 25 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois d'août 2021.

Me VALÉRIE HAINCE, OMA
Greffière

VH/vc
